

LES FOULEES LAMBERSARTOISES 2018

REGLEMENT COURSES ENFANTS ET COLLEGIENS

Article 1 : La ville de Lambersart et l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports et avec le concours de Lambersart Athlétisme organisent les 33^e Foulées Lambersartaises. Les courses enfants sont réservées **uniquement** pour les élèves scolarisés dans un établissement scolaire lambersartois. Elles ne sont pas chronométrées mais avec un classement. Concernant la course des collégiens, pour ceux qui sont nés après 2006 ils ne pourront pas intégrer le classement officiel mais auront un classement au sein de leur établissement. Cette course est ouverte à tous mais **gratuite uniquement** pour les collégiens lambersartois.

L'événement se déroulera le Dimanche 23 septembre 2018.

Horaires :

La course pour les collégiens : départ à 9h sur l'avenue de l'Hippodrome (face au Domaine de l'Hippodrome) pour un parcours de 2 kms.

Les courses pour les plus jeunes : CM départ à 11h30 et 11h35 pour les CE. Un départ sur l'avenue de l'Hippodrome (face au Domaine de l'Hippodrome) pour un parcours d'1 km.

Article 2 : Tout participant doit **OBLIGATOIREMENT**, déposer, **avant le 19 septembre**, l'ensemble de ses documents : le certificat médical, le bulletin d'inscription au dos de ce document et ce règlement signé, dans l'urne spécifique dédiée à cet événement au sein de son établissement scolaire.

Article 3 : Une assistance médicale sera assurée sur la course par le poste de secours. Le responsable légal autorise, en cas d'accident, la prise en charge de son enfant par les secouristes ou par un service d'urgence (pompiers, SAMU etc....) pour que puisse être pratiquées, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Article 4 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 5 : L'ensemble des participants se voit attribuer un dossard obligatoire et conforme à l'épreuve choisie. Retrait du dossard **uniquement le samedi 22 septembre entre 10h et 17h à la salle Sainte Cécile.**

Article 6 : Chaque participant doit avoir une tenue et des chaussures correctes pour participer à l'épreuve.

Article 7 : Tout participant doit respecter l'environnement, l'organisation et les bénévoles.

Article 8 : Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour les courses. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure, il est autorisé à annuler les épreuves au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

Article 9 : L'organisation, les partenaires et les médias sont autorisés à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles apparaissent les concurrents sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 10 : Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement et l'acceptons dans son intégralité. Le représentant légal déclare être couvert par une assurance personnelle et prend sous sa responsabilité tout accident de santé pouvant être imputé à la suite de l'épreuve.

Date :

Signature du participant
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable légal
précédée de la mention « lu et approuvé »

CERTIFICAT MEDICAL

Préalable à la pratique du sport*

Je soussigné, Docteur -----

Certifie avoir examiné Mr Mme Melle -----

âgé(e) de ----- ans et n'avoir pas constaté à ce jour de contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Fait à -----, le -----

Cachet du médecin

Signature

Libellé recommandé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

BULLETIN D'ENGAGEMENT AUX FOULEES SCOLAIRES

DU 23 SEPTEMBRE 2018

à retourner dans l'urne de votre établissement scolaire avant le 19 septembre

NOM : ----- PRENOM : -----

fille : garçon :

Tél des parents : -----

Adresse personnelle : -----

Adresse mail : -----

Collège : ----- Classe : -----

Signature du responsable légal
précédée de la mention « Lu et approuvé »